

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00810

Numéro SIREN : 811 954 049

Nom ou dénomination : 2 AM

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000443

Désignation de l'entreprise SARL 2AM		18 BOULEVARD KENNEDY		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		66100 PERPIGNAN				
SIRET		8 1 1 9 5 4 0 4 9 0 0 0 2 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31122022		
				Exercice N-1 clos le 31122021		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	14 641	030	11 473	
	Immobilisations financières* (1)	040	174	042	174	
	Total I (5)	044	14 815	048	11 473	3 341
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	26 000	052	26 000
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	87 282	070	1 667
			072	17 729	074	17 729
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	64 475	086	64 475	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	195 486	098	1 667	193 819
	Total général (I + II)	110	210 301	112	13 140	197 161
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500	500	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		50	50	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		49 401	46 426	
	Report à nouveau	134			(5 517)	
	Résultat de l'exercice	136		3 077	8 493	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		53 029	49 951	
Provisions pour risques et charges	154					
Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		5 000	5 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		56 699	14 955	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169)	172		82 433	124 655	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176		144 132	144 610		
Total général (I + II + III)	180		197 161	194 562		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	144	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SARL 2AM** Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISE								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	547	442	586	444		446	1 133	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	11 883	462		464		466	11 883	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 057	472	567	474		476	1 624	
Immobilisations financières		480	174	482		484		486	174	
TOTAL		490	13 662	492	1 153	494		496	14 815	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	260	532	159	534		536	419
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	9 298	552	1 169	554		556	10 467
Autres immobilisations corporelles		560	289	562	299	564		566	588
TOTAL		570	9 847	572	1 626	574		576	11 473

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values			
					Court terme* ⑤	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,80% ⑦	0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 2AM**Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 667	652		654		656	1 667
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 667	682		684		686	1 667
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	1 594
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	70 642
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	61 954
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	88 178
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2AM		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		439 217
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		271
TOTAL 1	106		439 488
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		117
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		550
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		667
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		278 466
Variation négative des stocks	145		550
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		58 160
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		1 947
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		339 123
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	101 032
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117		101 032
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		439 488
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE **3|1|12|20|22**

N° SIRET **8|1|1|9|5|4|0|4|9|0|0|0|2|9**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL 2AM**

ADRESSE (voie) **18 BOULEVARD KENNEDY**

CODE POSTAL **66100** VILLE **PERPIGNAN**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique **ABATTOUY** Prénom(s) **MUSTAPHA**
 Nom marital % de détention **60,00** Nb de parts ou actions **60**
 Naissance : Date **02081979** N° département **99** Commune **TANGER** Pays **MAROC**
 Adresse : N° **38** Voie **RUE LOUIS DESAIX**
 Code postal **66100** Commune **PERPIGNAN** Pays **FRANCE**

Titre (2) M Nom patronymique **ABATTOUY** Prénom(s) **FOUAD**
 Nom marital % de détention **10,00** Nb de parts ou actions **10**
 Naissance : Date **23111983** N° département **99** Commune **SIDI BOUTMIME** Pays **MAROC**
 Adresse : N° **6** Voie **RUE MADAME DE STAEL APT 36**
 Code postal **66000** Commune **PERPIGNAN** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au CGI.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 81195404900029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2AM

ADRESSE (voie) 18 BOULEVARD KENNEDY

CODE POSTAL 66100 VILLE PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ABATTOUY Prénom(s) RIDOUANNom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 02121997 N° département 99 Commune TARGUISTE Pays MAROC

Adresse : N° Voie CALLE MAJOR 6 P03

Code postal 99000 Commune ALCORCON Pays ESPAGNE

Titre (2) M Nom patronymique ABATTOUY Prénom(s) MOHAMEDNom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 31071972 N° département 99 Commune TARGUISTE Pays MAROC

Adresse : N° Voie CALLE MAJOR 6 P03

Code postal 99000 Commune ALCORCON Pays ESPAGNE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.J.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

3	(1)	Néant	<input type="checkbox"/>	*
---	-----	-------	--------------------------	---

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 81195404900029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2AM

ADRESSE (voie) 18 BOULEVARD KENNEDY

CODE POSTAL 66100 VILLE PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ABATTOUY Prénom(s) ABDEALI
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 10
 Naissance : Date 08021976 N° département 99 Commune TARGUISTE Pays MAROC
 Adresse : N° Voie RESIDENCIA C MAJOR 6 B
 Code postal 99000 Commune ALCORCON Pays ESPAGNE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL 2AM**
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVL imputée sur les PVL de l'exercice			
MVL réalisée au cours de l'exercice			
MVL restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

2 AM
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 18 boulevard Kennedy
66100 PERPIGNAN
811 954 049 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 04/05/2023

L'an 2023,

Le 4 mai,

A 14.00 heures,

Les associés de la société 2 AM, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Abdelali ABATTOUY, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Fouad ABATTOUY, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Mohamed ABATTOUY, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Mustapha ABATTOUY, titulaire de 60 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Ridouan ABATTOUY, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mustapha ABATTOUY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

AA
RA
AM
MA

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

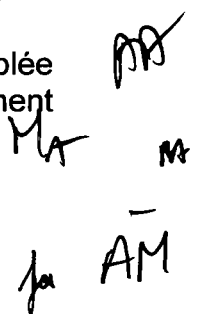
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement



 MA

 AM

visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 2 881.00 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 432 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 3 077,18 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 077,18 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 52 478,65 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des gérants, qui s'est élevée :

- pour Monsieur Abdelali ABATTOUY à un montant brut de 18 610.00 euros
- pour Monsieur Fouad ABATTOUY à un montant brut de 16 900.00 euros
- pour Monsieur Mohamed ABATTOUY à un montant brut de 19 848.00 euros
- pour Monsieur Mustapha ABATTOUY à un montant brut de 16 449.00 euros
- pour Monsieur Ridouan ABATTOUY à un montant brut de 16 371.00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Ma
R
fa
AM

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.



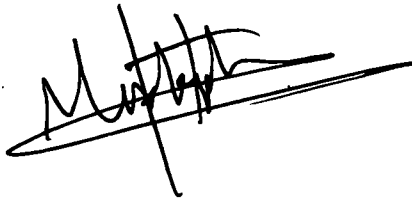
Abdelali ABATTOUY
Gérant



Fouad ABATTOUY
Gérant



Mohamed ABATTOUY
Gérant



Mustapha ABATTOUY
Gérant



Ridouan ABATTOUY
Gérant

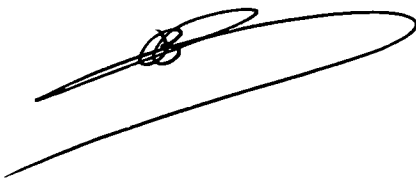
Abdelali ABATTOUY



Mohamed ABATTOUY



Ridouan ABATTOUY



Fouad ABATTOUY



Mustapha ABATTOUY



AA MA
MA
fa AM^{KA}

2 AM
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 18 boulevard Kennedy
66100 PERPIGNAN
811 954 049 RCS PERPIGNAN

RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 04/05/2023

Exercice clos le 31/12/2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 439 216,95 euros contre 483 974,61 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à -161,76 euros contre 14 507,58 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 259 993,22 euros contre 222 085,83 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 76 795,36 euros contre 108 645,78 euros pour l'exercice précédent.

AS
MA
RA
AM
fa

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 912,21 euros contre 18 793,18 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 88 179,18 euros contre 78 804,80 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 593,84 euros contre 57 768,46 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0,00 contre 0,00 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 626,28 euros contre 1 666,67 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 1 947,22 euros contre 41,28 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 434 047,31 euros contre 487 806,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 5 007,88 euros contre 10 676,19 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -154,70 euros (0,38 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 4 853,18 euros contre 10 676,57 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -725,00 euros contre -90,00 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 1 051,00 euros contre 2 094,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 se solde ainsi par un bénéfice de 3 077,18 euros contre un bénéfice de 8 492,57 euros pour l'exercice précédent.

Au 31/12/2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 197 160,79 euros contre 194 561,56 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 077,18 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 077,18 euros

AA
MA
BA
fa AM

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 52 478,65 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 53 028,65 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39, 5 dudit code.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PERPIGNAN

Le 27/04/2023

Abdelali ABATTOUY
Gérant



Fouad ABATTOUY
Gérant



Mohamed ABATTOUY
Gérant



Mustapha ABATTOUY
Gérant



Ridouan ABATTOUY
Gérant

